

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **24**
Représentés : **9**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **16/09/2020**

Date d'affichage : **17/09/2020**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre septembre à 18h00 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS : Audrey RONDINI-GILLI – Gilbert UVERNET – Patrick GARNIER – Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADO – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Régine RINAUDO – Corinne VERNEUIL – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Bernadette BOUCQUEY -

POUVOIRS : Audrey TROIN à René LE VIAVANT / Erwan DE KERSAINTGILLY à Patricia PENCHENAT / Danielle CERTIER à Jean-Pascal GARNIER / Margaret LOVERA à Elisabeth CAILLAT / Michaël RIGAUD à Geoffrey PECAUD / Isabelle BRUSSAT à Sonia BRASSEUR / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Christelle DUVERNET à Régine RINAUDO / Philippe CHILARD à Bernadette BOUCQUEY -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

A la suite du renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de La Mole, à savoir un titulaire et un suppléant.

La CCE de l'aérodrome de La Mole est présidée par le préfet du Var ou son représentant.

La CCE est consultée sur toute question d'importance relative à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aérodrome de La Mole qui pourrait avoir une incidence sur l'environnement.

N° 2020/080

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME DE LA MOLE**

CM du 24/09/2020

N° 2020/080

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME DE LA MOLE**

Elle peut, également, de sa propre initiative, émettre des recommandations sur ces questions.

La CCE coordonne, le cas échéant, la rédaction des documents écrits qui formalisent les engagements pris par les différentes parties intéressées à l'exploitation de l'aérodrome concerné, en vue d'assurer la maîtrise des nuisances sonores liées à cette exploitation. Elle assure, notamment, le suivi de la mise en œuvre des chartes de qualité de l'environnement, si une telle charte a été élaborée sur la plate-forme de la Mole.

La CCE est constituée, outre son président, des trois collèges suivants, comprenant chacun un tiers des membres de la commission :

- des représentants des professions aéronautiques,
- des représentants des collectivités locales intéressées,
- des représentants des associations de riverains de l'aérodrome et des associations de protection de l'environnement et du cadre de vie concernées par l'environnement aéroportuaire.

Par ailleurs, assistent de façon permanente aux réunions de la CCE, sans voix délibérative, les administrations suivantes :

- la direction départementale des territoires et de la mer du Var (DDTM),
- la direction de la sécurité de l'aviation civile sud-est (DSAC SE),
- la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence Alpes Côte d'Azur (DREAL PACA),
- l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie de Provence Alpes Côte d'Azur (ADEME PACA).

Il est proposé au conseil municipal de décider à l'unanimité de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal de désigner Monsieur Gilbert UVERNET en qualité de titulaire et Madame Patricia PENCHENAT en qualité de suppléante.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2121-21 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.571-13 et R.571-70 à R.571-80 ;

Vu le décret n° 87-341 du 21 mai 1987 relatif aux commissions consultatives de l'environnement des aérodromes, modifié ;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la composition de la commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de La Mole ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le 5 OCT. 2020

ID : 083-218300424-20200924-DCM2020_080-DE

Beser
Levraut

N° 2020/992

CM du 24/09/2020

N° 2020/080

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME DE LA MOLE**

Considérant la nécessité de nommer les représentants de la commune
au sein de la commission consultative de l'environnement de
l'aérodrome de La Mole,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil
municipal, décide :

A L'UNANIMITE DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret de ces
nominations, conformément à l'article L.2121-21 du code général des
collectivités territoriales ;

A LA MAJORITE DE DESIGNER Monsieur Gilbert UVERNET en qualité de
titulaire et Madame Patricia PENCHENAT en qualité de suppléante -
26 POUR – 7 ABSTENTIONS (Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT –
Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe
CHILARD – Bernadette BOUCQUEY).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Marc Etienne LANSADE

